

DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE
25620 (INSEE 25569)

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 25 novembre 2024**

Délibération n° 27-2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Objet :

**ACCEPTATION DU
TRANSFERT DE L'ACTIF ET
DU PASSIF DE L'AFR DE
TREPOT**

Etaient présent(e)s : MOUGIN Gérard, PROST Pierre, HANRIOT-COLIN Sabrina, PERROT Denis, BARTOLOZZI Sophie, DOLE Jean-Claude, HENRIOT-COLIN Stéphane, JUILLARD Mathieu, PERROT Nathalie, TAILLARD Didier, VUITTON Céline,

Absent(e)s excusé(e)s (procuration) : LATHELIER Marine procuration à LATHELIER Marine.

MILLET Stéphanie sans procuration

Membres en exercice : 13
Membres présent(e)s : 11
Ayant pris part au vote : 12
Dont ayant donné procuration : 1

Date de convocation :

14/11/2024

Date d'affichage :

14/11/2024

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, Mme VUITTON Céline ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de Trepot, a dans sa délibération du 09/11/2024 demandé sa dissolution et proposé que :

- Les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- L'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

- Que les équipements suivants

Num inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur origine	Durée amort.	Amortissement de l'exercice	Amortissement total	Valeur compt. nette total
1	TERRAINS	15/06/2023	160.21 €		0.00 €	0.00 €	160.21 €
TOTAL ARTICLE 2111			160.21 €		0.00 €	0.00 €	160.21 €
8	Réfection chemin comm	22/09/2017	8 028.00 €		0.00 €	0.00 €	8 028.00 €
TOTAL ARTICLE 2151			8 028.00 €		0.00 €	0.00 €	8 028.00 €
2	CHEMINS	15/06/2023	241 570.48 €		0.00 €	0.00 €	241 570.48 €
TOTAL ARTICLE 21538			241 570.48 €		0.00 €	0.00 €	241 570.48 €
4	PARTS SOCIALES	15/06/2023	67.08 €		0.00 €	0.00 €	67.08 €
TOTAL ARTICLE 272			67.08 €		0.00 €	0.00 €	67.08 €
TOTAL SELECTION			249 825.77 €		0.00 €	0.00 €	249 825.77 €

soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,

- Que les actif et passif de l'association soient versés à la commune.

- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vu de signer tout acte administratif, y compris les actes relatifs à la gestion des biens communaux, visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à **M. JUILLARD Mathieu, Conseiller municipal**, pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

• **Voix POUR : 12**

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE TREPOT" at the top and "(Doubs)" at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms featuring a rooster and a plow, with the letters "R.F." below it. A handwritten signature in black ink is written over the right side of the stamp.